

## Un entretien avec le docteur Gérard Grenot

En dehors de leur établissement dans la rue Mohrfels à Pfaffenthal, les Hospices Civils exploitent depuis 1960, une maison de retraite et de gériatrie à Hamm.

En 1978, un service de rééducation et de réadaptation fonctionnelles s'y est ajouté et a été installé dans les mêmes bâtiments. Il est dirigé par le docteur Gérard Grenot, médecin de l'Institut Régional de Réadaptation de Nancy, dépendant de la Caisse Régionale d'Assurance Maladie du Nord-Est de la France.

Notre périodique a cru intéressant de saisir le docteur Grenot des questions suivantes qui nous semblent en rapport avec le but et le fonctionnement de son service, questions auxquelles il a bien voulu répondre brièvement.

*Votre service qui a commencé son activité il y a 10 ans a été réservé au début aux accidentés du travail. Quelques mois après son ouverture il a été chargé d'une façon plus générale du traitement de toutes les personnes qui doivent prendre recours à une médecine de rééducation. Pourriez-vous indiquer comment ce service a été constitué et pour quelle raison il s'est vu implanter dans la maison de retraite de Hamm, appartenant aux Hospices Civils de la Ville de Luxembourg?*

Comme vous venez de le rappeler, en décembre 1977 l'Institut Régional de Réadaptation et la Caisse Régionale d'Assurance Maladie du Nord-Est de la France accordaient leur concours à l'Association d'Assurance contre les Accidents en vue de la création et de la mise en œuvre d'un système de réadaptation fonctionnelle et professionnelle dans l'enceinte de la maison de retraite et de gériatrie de Hamm.

Tout d'abord réservé aux accidentés du travail, ce centre de rééducation s'est, pour des raisons d'éthique médicale rejetant toute forme de catégorisation des malades voire d'exclusion des personnes handicapées, ouvert à toute personne pouvant bénéficier de la réadaptation. Ainsi une convention pour la prise en charge de la rééducation a pu être rapidement signée entre le centre de rééducation et l'Union des Caisses de Maladie.

Ce centre de rééducation a été implanté dans la maison de retraite et de gériatrie de Hamm pour plusieurs raisons:

- pour sa situation géographique relativement centrale par rapport au pays, aux divers moyens et axes de communication, sa proximité des grands hôpitaux et des cliniques;

- pour la disponibilité en locaux et en personnel qu'offrirait la maison de retraite et de gériatrie à cette époque;

- pour le désir que manifestaient la Ville de Luxembourg et les Hospices Civils à s'engager dans le développement d'une politique en faveur de la réadaptation et des personnes handicapées.

*Quels sont les moyens thérapeutiques que vous appliquez et quel est, par catégories de malades, le nombre de personnes que vous soignez? Le traitement ambulatoire joue-t-il un rôle important dans votre organisation?*

Les moyens thérapeutiques déployés en médecine de rééducation fonctionnelle, de réadaptation professionnelle, sont multiples. Ils comportent:

- de la kinésithérapie, c'est-à-dire du réapprentissage de certains mouvements;

- de l'ergothérapie qui s'attache à intégrer le mouvement dans des activités diverses se rapprochant le plus possible des activités de la vie quotidienne ou de la vie professionnelle;

- du réentraînement au travail;

- de la gymnastique médicale.

Nous disposons également, grâce au concours du Ministère de la Santé, d'autres activités rééducatives, telles que l'orthophonie ou réapprentissage du langage, nécessaire par exemple chez certains patients atteints d'accidents vasculaires cérébraux, d'orthoptie ou rééducation des problèmes visuels comme dans certaines maladies de type neurologique. D'autres activités comme la psychologie médicale, l'appareillage, le sport pour personnes handicapées, devraient encore être développées.

Le centre de rééducation et de réadaptation fonctionnelles accueille actuellement et quotidiennement en traitement 120 patients, dont 20 patients hospitalisés et une centaine de patients en ambulatoire ou hospitalisation de jour, c.-à-d. pris en traitement de 8 heures le matin à 16 heures le soir, ce qui nous pose souvent des problèmes complexes dans l'accueil et le traitement d'un nombre aussi important de personnes.

Ces malades présentent toutes les affections que l'on peut rencontrer en pathologie courante, quelles soient traumatiques, orthopédiques, neurologiques ou rhumatologiques.

Nous observons ces dernières années une augmentation de plus en plus sensible des



demandes d'admission de patients relevant de la neurologie et la charge thérapeutique de tout notre personnel s'en trouve allourdie progressivement.

*Peut-on admettre que grâce à votre service, il n'est plus nécessaire de transférer à l'étranger des personnes qui nécessitent des soins de rééducation? Trouve-t-il sa place dans la planification hospitalière de notre pays?*

Il serait illusoire de penser que grâce à notre service il n'est plus nécessaire de transférer à l'étranger des personnes qui nécessitent des soins de rééducation et ceci pour de multiples raisons:

- insuffisance de nos lits d'hospitalisation avec des délais d'admission souvent fort longs, qui font que devant la nécessité d'une mise en œuvre précoce de la rééducation, des transferts sont souvent proposés vers des centres de rééducation des pays limitrophes;

- insuffisance des moyens techniques et du personnel mis à notre disposition pour la prise en charge de certains handicaps nécessitant des besoins plus spécifiques, p.ex. les paraplégiques;

- le réentraînement au travail, la rééducation professionnelle, la rééducation des enfants, ne sont actuellement assurés qu'à l'état embryonnaire.

# e de rééducation à Hamm?



Bien entendu ce service a sa place dans la planification hospitalière du Luxembourg comme seul service actuellement centré sur la rééducation, mais il ne saurait continuer à fonctionner conformément aux objectifs de la rééducation sans être développé.

*Dans quelle mesure la cohabitation de votre service avec ceux d'une maison de retraite et de gériatrie pose-t-elle des problèmes pratiques? Les locaux dont vous disposez répondent-ils encore au point de vue de leur nombre, de leur agencement et de leur équipement aux exigences d'une médecine moderne?*

La coexistence dans le même établissement de deux services à vocation très différente, la cohabitation de deux populations aux besoins bien spécifiques, le partage de locaux voire de personnel, pose des problèmes multiples rendus encore plus complexes par l'exiguïté et la dispersion des locaux dont l'affectation initiale était toute autre, tant en ce qui concerne les locaux de kinésithérapie installés dans les anciens réfectoires, salle de séjour ou chambres du personnel, que les locaux d'ergothérapie dispersés dans les anciens garages ou également chambres du personnel. L'ensemble de ces locaux de rééducation et d'hospitalisation se relève par là même inadaptés à l'accueil, aux traitements médicaux et de rééducation et inadaptés aux conditions de travail du personnel.

*D'après nos renseignements l'idée d'implanter à Mondorf-les-Bains un centre national de rééducation aurait été abandonnée et les instances responsables se seraient décidées à construire à Hamm une nouvelle clinique relevant de votre spécialité. Pourriez-vous décrire sommairement les objectifs de ce projet, en détaillant les moyens de rééducation qui devraient être créés?*

Ce projet de construction d'un nouveau centre de rééducation et de réadaptation fonctionnelles à Hamm, projet qui n'est pas nou-

veau puisque antérieur à l'idée d'implanter à Mondorf-les-Bains un centre national de rééducation, permettra de répondre par une mise en œuvre précoce de la rééducation à toutes les demandes, tant sur le plan quantitatif avec un nombre suffisant de lits d'hospitalisation, de possibilités de traitements ambulatoires, que sur le plan qualitatif en offrant aux malades un ensemble de locaux adaptés, un plateau technique suffisamment diversifié avec notamment la création d'une piscine de rééducation, d'un gymnase, d'ateliers de réentraînement au travail, qui nous font actuellement cruellement défaut. Ce nouveau centre de rééducation et de réadaptation fonctionnelles pourra alors prendre en charge la totalité des patients relevant de la médecine de rééducation qui lui seront adressés et ceci quel que soit le type de pathologie. Il devrait également assurer la continuité de cette réadaptation en déployant des activités de suivi ou d'orientation, tant sur le plan médical, social, professionnel ou sportif.

*Un centre de cette envergure déploiera une activité dépassant le cadre communal de la seule Ville de Luxembourg. Dans ces circonstances, est-il exact d'admettre que sa construction et sa gestion devraient être prises en charge pour une part importante par des instances régionales voire nationales?*

Les activités actuelles du centre de rééducation et de réadaptation fonctionnelles dépassent déjà largement le cadre communal de la seule Ville de Luxembourg, puisqu'il accueille de longue date des patients venant de toutes les régions du Grand-Duché. Augmenter ses capacités d'accueil ne fera qu'amplifier ce phénomène et il me paraît tout à fait évident que sa construction et sa gestion devraient être prises en charge par l'ensemble des partenaires sociaux concernés par un tel projet, qu'ils soient régionaux ou nationaux.

*Ne doit-on pas admettre que le centre envisagé puisse être une concurrence pour*

*d'autres établissements hospitaliers ou au contraire dépendra-t-il de leur collaboration?*

Les malades admis dans un centre de rééducation et de réadaptation fonctionnelles le sont:

- en vue de pratiquer un bilan préalable à la mise en œuvre d'un traitement de rééducation,
- pour la mise en œuvre précoce de la médecine de réadaptation,
- pour des bilans de suivi ou d'orientation tant sur le plan médical que social ou professionnel,
- pour un réentraînement au travail.

Il s'agit donc de patients dont l'état nécessite des bilans, des soins et une rééducation particuliers, ne pouvant être assurés techniquement dans d'autres hôpitaux, cliniques ou services, ni à domicile. Il n'existe actuellement aucun autre service ou établissement hospitalier dont les activités sont uniquement centrées sur la continuité et la globalité de la rééducation et de la réadaptation fonctionnelles, sociales ou professionnelles et on ne peut parler par là de concurrence éventuelle. Au contraire il s'agirait d'un établissement hospitalier complémentaire nécessitant une collaboration étroite, une large ouverture, avec ces mêmes hôpitaux et cliniques.

Ons Stad tient à remercier le docteur Grenot des réponses qu'il a bien voulu nous fournir. Avec lui nous espérons que le nouveau centre projeté sera bientôt une réalité et comblera une lacune importante existant dans la planification hospitalière de notre pays.

## VON DER REKLUSENKAPELLE ZUR PFARRKIRCHE

Würde in einem Quiz die Frage gestellt, wo auf dem Gebiet der heutigen Stadt Luxemburg hochgotische Architektur nicht nur erhalten geblieben, sondern auch noch regelmäßig in Gebrauch ist, so würden wohl nur wenige Antworten auf die Heilig-Kreuz-Kirche von Hamm hinweisen und deren Chorraum ins 14. Jahrhundert lokalisieren. Eine Reihe von Fakten könnte nämlich auf ein wesentlich jüngeres Baudatum schließen lassen. So ist erst am 29. September 1867 die Filialorttschaft Hamm von der Pfarrei Sandweiler getrennt und zur selbständigen Pfarrei erhoben worden, zu einem Zeitpunkt, als Hamm noch zur Zivilgemeinde Sandweiler gehörte. Erst am 6. Juni 1903 ist die Pfarrkirche der inzwischen eigenständig gewordenen Gemeinde Hamm konsekriert worden. Damals sind Schiff und Turm in neogotischer Formensprache nach Plänen des Architekten Jean-Pierre Knepper errichtet worden, so daß in kunsthistorischer Hinsicht ein größerer Teil der Bausubstanz in die jüngere Geschichte hineingehört.

Dennoch darf die Hammer Pfarrkirche nicht als integraler Neubau unseres Jahrhunderts bezeichnet werden. Wohl aus geschichtlichem Bewußtsein heraus wollte man 1902, als die Ortschaftskapelle nicht mehr länger der schnell anwachsenden Bevölkerung gerecht werden konnte, den alten, flach abgeschlossenen Chorraum, an dessen Wänden sich der Kern der Hammer Geschichte widerspiegelt, erhalten und ihm ein geräumiges neogotisches Langhaus anbauen. Dieser dem Hl. Kreuz geweihte Chorraum diente seit längerem als Kapelle, dann als Pfarrkirche für die Hammer Bevölkerung.

Als Alexandre-Cyprien Merjai (1760-1822) zu Anfang des 19. Jahrhunderts Hamm besuchte, um nach eventuellen geschichtlichen Baudenkmalern der Ortschaft Ausschau zu halten, erwähnte er in seinen Reiseberichten diesen Chorraum: „une partie de l'église existe encore et sert de chapelle à cet hameau, et cette partie est le chœur, où se trouve le

grand autel qui est bâti en architecture gothique et marque bien par sa construction une église des religieuses puisqu'on y remarque encore la porte des cloîtres“ („Voyages curieux et utiles“).

Die kurze Beschreibung Merjais enthält eigentlich zusammenfassend die Geschichte der Ursprünge der heutigen Pfarrkirche von Hamm. Sie reicht urkundlich wenigstens bis ins 14. Jahrhundert zurück. 1340 nämlich, zur Zeit Johanns des Blinden, werden in einem Testament die „Reklusen von Ham“ erwähnt. Offen bleibt die Frage, ob diese klösterliche Niederlassung, eventuell ein Beginenhof, erst zu diesem Zeitpunkt entsteht oder bereits seit mehreren Jahrzehnten als Hausstiftung der

Luxemburger Grafen sich in Hamm befindet. Denn laut einer Notiz aus dem Hammer Pfarrarchiv soll in demselben Jahr der aus dem Luxemburger Haus stammende Erzbischof Balduin von Trier die Klosterkirche in Anwesenheit Johanns des Blinden eingeweiht haben (cf. Fr. Lascombes, Chronik der Stadt Luxemburg 963-1443, Luxbg. 1968, S. 181-182). Wie dem auch sei, jedenfalls läßt sich der Chorraum mit seiner Gewölbearchitektur, den dreiteiligen hohen Fenstern der Seitenwände und dem monumentalen vierteiligen Fenster der abschließenden Chorwand sowie den bruchstückhaft erhaltenen Fresken ohne Schwierigkeiten ins 14. Jahrhundert lokalisieren. An dieses Gotteshaus, dessen Langhaus vermutlich in zwei Schiffe eingeteilt war, lehnte sich das Reklusenhaus an. Es war laut einer Nachricht aus dem Jahre 1347 dem Schutz der Hl. Katharina, deren Verehrung im Luxemburger Grafenhaus recht beliebt war, anvertraut. Am 6. Oktober 1398 überläßt

*Neben der Hammer Kirche befand sich früher ein kleiner See, im Volksmund „De Pull“ genannt. Das Photo wurde 1925 aufgenommen.*



Markgraf Jost von Mähren in seiner Eigenschaft als Pfandherr von Luxemburg das „Haus der Reklusen von Ham“ mit sämtlichen Besitzgütern der Altmünsterabtei von Luxemburg, so daß bis zur Französischen Revolution hin Hamm, obwohl zur Pfarrei Sandweiler gehörend, dem Münsterabt unterstehen wird.

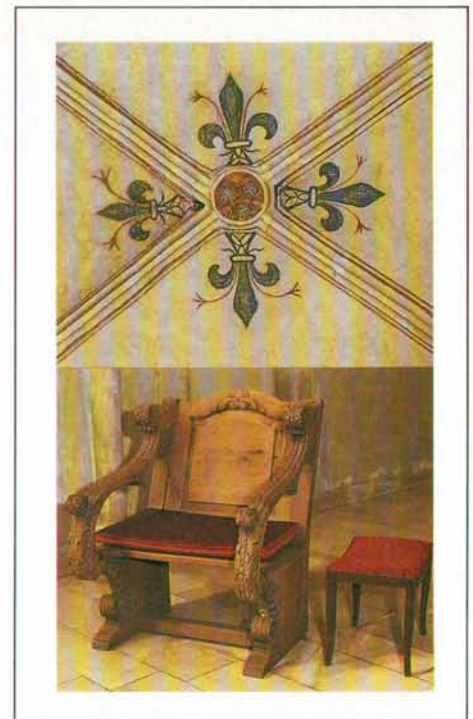
Die Reklusenniederlassung von Hamm sollte jedoch nicht von langer Dauer sein, da bereits 1443 infolge von Nachwuchsmangel das Kloster sich auflösen wird. Die Klosterkirche bleibt als „St.-Katharinenkapelle“ weiter bestehen, Mönche aus der Münsterabtei übernehmen den Gottesdienst für die wenigen Einwohner, die Hamm damals zählte.

In dem nach 1563 vom späteren Abt Johannes Bertels aufgestellten Chartular und Rentenbuch der Münsterabtei wird auch das „Kirchenlant zu Ham“ (fol. 105) mitsamt einer schematischen Abbildung der Katharinenkapelle aufgezählt. Obwohl in den Trierer Visitationsberichten von 1570 und 1641 eine Filialkapelle in Hamm nicht erwähnt wird, läßt 1606 der Münsterabt Pierre Roberti (1602-1636) die verfallene gotische Kapelle von Hamm restaurieren. Zu einer weiteren Restaurierung kam es 1784. Erst der Visitationsbericht von 1714 nennt die St. Katharinenkapelle in Hamm. In dieser Kapelle wird laut dem folgenden Visitationsbericht von 1738 an jedem Freitag der Gottesdienst von einem Mönch der Münsterabtei gefeiert. Abt Haas erlaubt am 4. April 1747 den Einwohnern von Hamm, die Kapelle als Dorfkapelle zu benutzen.

In diesen Jahrzehnten des 18. Jahrhunderts erfreut sich in der stadtluxemburgischen Bevölkerung die Hammer Katharinenkapelle großer Beliebtheit.

Die Dorfkapelle wird nämlich nun auch zur Wallfahrtskirche. Nach der 1684 erfolgten Zerstörung der von Abt Roberti 1626 auf dem Altmünsterplateau über den Trümmern der alten Klosterkirche erbauten Marienkapelle verlegte die Münsterabtei den Bittgang der Pflichtprozessionen oder Bannfahrten nach der Kapelle von Hamm. Bis zur Französischen Revolution sollte sie die Stationskirche des „Bannfreitags“ oder „Bannfeyertags“ bleiben. Einem recht alten, bereits 1128 bezeugten Brauch entsprechend, zogen am „Bannfreitag“, d.h. am dritten Freitag nach Ostern, 25 Pfarreien mit Kreuz und Fahnen in Prozession nun nicht mehr länger nach dem Altmünsterplateau, sondern nach Hamm, um dort am festlichen Gottesdienst teilzunehmen. Wegen Raummangels beim Umzug in die Kapelle von Hamm verlegte man sogar für einige Pfarreien, so Dahlem, Nieder- und Oberkerschen sowie Küntzig, den Prozessionstag auf den Samstag vor dem Fest der Hl. Margaretha (20-7).

Weshalb zu Ende des 17. oder zu Beginn des 18. Jahrhunderts die Münsterherren die Kapelle von Hamm als neues Ziel der alten „Bittfahrten“ bestimmt haben, dürfte nicht nur mit der Gegebenheit zusammenhängen, daß die Münsterabtei Besitzerin der dortigen Katharinenkapelle war. Der Luxemburger Historiker Jean Bertholet († 1755) spricht nämlich von einem wundertätigen Kreuzifix,



das sich im 18. Jahrhundert in der Hammer Kapelle befindet und dort von den Pilgern als segensbringendes Heils- und Schutzzeichen aufgesucht wird. Dieses Kreuzifix stammte aus dem Vorgängerbau der heutigen Strocker-Kapelle in der Nähe des Trierer Tores. 1682 geht Rede von einer „Kreuz-Kapelle vor dem Trierer Tor“. 1691 soll beim Abbruch der Kapelle dieses Kreuzifix von zwei Münstermönchen gegen den Willen des Erzbischofs von Trier nach Hamm gebracht worden sein, um nun hier Ziel von Devotionswallfahrten zu werden, so daß im 18. Jahrhundert die mittelalterliche Kapelle von Hamm sowohl von den verpflichtenden Bannprozessionen als auch von den freien Bittgängen aufgesucht wurde. Das erklärt auch, weshalb im Laufe des 18. Jahrhunderts das alte Patrozinium der Hl. Katharina allmählich durch dasjenige des Hl. Kreuzes ersetzt wird. Bis auf den heutigen Tag weist der Titel „Kreuz-Erhöhung“, der jetzt die Hammer Pfarrkirche auszeichnet, auf diese im 18. Jahrhundert nach Hamm gebrachte Kreuz-Verehrung hin. Was aus dem wundertätigen Kreuzifix nach der Französischen Revolution und der Aufhebung der Münsterabtei im Stadtgrund geworden ist, weiß man allerdings nicht!

In der 1902 vergrößerten Hammer Pfarrkirche erinnert an der flachen Abschlußwand des gotischen Chores ein monumentales Glasgemälde mit der Darstellung der Kreuzigung Christi aus der Werkstatt von Künstler Gustave Zanter seit etwa 18 Jahren an diese alte Kreuzverehrungstradition, die Hamm im 18. Jahrhundert zu einer wichtigen kirchlichen Stätte werden ließ.

Dank der Erhaltung des hochgotischen Chorraums zu Beginn unseres Jahrhunderts und seiner glücklichen Verbindung mit der neogotischen Architektur des Langhauses kann die kirchliche Vergangenheit von Hamm ohne Kontinuitätsbruch in der heutigen Pfarrkirche weiterleben.

Michel Schmitt

